

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 février 2023

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 février à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin  
Lyne Gagnon  
Johanne Fillion  
Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion  
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale  
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2023-02-018

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-019

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 16 janvier 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-020

#### APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de cent vingt-deux mille cinq cent soixante-deux dollars et trente-deux (122 562.32 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de dix-huit mille quatre cent trente-cinq dollars et cinquante-deux (18 435.52 \$) et les salaires nets payés d'une somme de quinze mille sept cent vingt-cinq dollars et vingt (15 725.20 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent cinquante-six mille sept cent vingt-trois dollars et quatre (156 723.04 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2843 à 2877 du compte bancaire numéro 400058.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 février 2023**

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT – BILAN ANNUEL 2022 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANE (DEM)**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du bilan annuel 2022 du Développement Économique Matane (DEM).

**DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – DÉCEMBRE 2022 – NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation sur les ouvrages d'assainissement pour le mois de décembre 2022 produit par Nordikeau.

**DÉPÔT – ATTESTATION DE RÉCEPTION ET DE PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – MONSIEUR RÉGIS DESROSISERS**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'attestation de réception et de prise de connaissance du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Monsieur Régis Desrosiers.

**2023-02-021 PRISE D'ACTE – PLAN RÉVISÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029 – MRC DE LA MATANIE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du plan révisé de gestion des matières résiduelles 2023-2029 (PGMR) de la MRC de la Matanie

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-02-022 PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL EN DATE DU 19 JANVIER 2023 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 19 janvier 2023 à savoir :

**EMBAUCHE**

**Régis Desrosiers**

Journalier et opérateur de  
machinerie surnuméraire,  
sur appel

Le 19 janvier 2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-02-023 PRISE D'ACTE – RAPPORT D'APPROBATION, BUDGET 2023 – OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**DE** prendre acte du rapport d'approbation du budget 2023 de l'Office d'habitation de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-02-024 ADOPTION – RÈGLEMENT 2022-11, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-01 AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE DES ÉLUS »**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 février 2023

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a transmis le projet du règlement 2022-11 par courriel à tous les membres du conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a précisé l'objet du règlement numéro 2022-11;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Monsieur Roger Vaillancourt lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'un** second projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du 16 janvier 2023 par Monsieur Roger Vaillancourt lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le règlement 2022-11, intitulé « Règlement numéro 2022-11 modifiant le règlement 2018-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus ».

**QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière donne avis public de l'adoption du règlement 2022-11 et de son entrée en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-025

#### **DEMANDE D'APPUI – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE, DU 13 AU 17 FÉVRIER 2023 – COSMOSS LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

**CONSIDÉRANT QUE** la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** *les journées de la persévérance scolaire*, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** déclarer la troisième semaine de février 2023 *Les journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité – du 13 au 17 février 2023.

**D'appuyer** les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

**DE** s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 février 2023**

**2023-02-026**

**MANDAT – ÉTUDE DE FAISABILITÉ, PLANIFICATION TECHNIQUE ET MONTAGE BUDGÉTAIRE PRÉLIMINAIRES – PROJET D'ILLUMINATION DES PONTS – FAISEUX DE BERLUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité travaille sur un projet d'illumination du pont François-Gagnon (village);

**CONSIDÉRANT QU'**elle doit connaître la faisabilité d'un tel projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**approuver l'offre de services des Faiseux de Berlue au montant de trois mille dollars (3 000 \$), taxes en sus. Le mandat consiste à la recherche et l'idéation des installations possible, à la planification des installations techniques, à la prise de contact avec des fournisseurs afin d'évaluer les coûts d'installation et à la création d'un document de présentation accompagné d'un visuel afin de le présenter aux membres de conseil municipal ainsi qu'aux partenaires potentiels dans ce projet.

**DE** réclamer cette dépense au programme *Fonds de développement des collectivités, volet local* administré par la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-02-027**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3, LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.**

**CONSIDÉRANT** la réception provisoire révisée des travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 1;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**D'**autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement du décompte progressif numéro 3 incluant la libération de la retenue de 5%, daté du 2 février 2023, à Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc., concernant les travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 1, acceptés par le ministre des Transports au sein du PAVL (Programme d'Aide à la Voirie Locale) portant le numéro 42403TTA (90 DPM) pour un montant de cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt et un dollars et quatre (189 421.04 \$), libérant la retenue de 5 %.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. et à Tetra Tech QI inc..

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-02-028**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATION DU CAMION FREIGHTLINER 144-SD 2019 – ÉVÈNEMENT DU 21 NOVEMBRE 2022 – CENTRE DU CAMION JL INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 novembre 2022, un accident a eu lieu avec le camion Freightliner 144-SD 2019 donnant lieu à diverses réparations sur ledit camion;

**CONSIDÉRANT QU'**une réclamation aux assurances de la Municipalité de Saint-René-de-Matane portant le numéro de dossier 222697-MT;

**CONSIDÉRANT QUE** les réparations du camion ont été autorisées par la compagnie d'assurance et qu'une franchise de cinq mille dollars est exigée sur l'ensemble des coûts reliés à l'évènement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 février 2023

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement de la facture BC34408 au montant de dix mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-sept (10 784.97 \$), taxes incluses, au Centre du Camion JL inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-02-029

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHATS DE BACS DE COMPOSTAGE ET DE MINI-BACS DE CUISINE – IPL NORTH AMERICA INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a effectué l'achat de 614 bacs de compost ainsi que de 576 mini-bacs de cuisine afin de répondre aux exigences gouvernementales;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement au montant de quarante-huit mille six cent vingt-six dollars et quatre-vingt-trois (48 626.83 \$), taxes incluses, à IPL North America Inc.

**DE** transmettre copie des factures à Monsieur Éric Côté, employé de la ville de Matane, responsable de la procédure de réclamation d'aide financière d'un montant de 33 % de la facture auprès du Gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JANVIER 2023**

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait un compte-rendu de la séance de la MRC de la Matanie du mois de janvier 2023.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point ajouté.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions du public.

2023-02-030

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 6 février 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 48.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
Président de la séance

---

**Joyce Bérubé**  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
Maire